



REGLEMENT du CONCOURS du 7ème FESTIVAL DES PINCEAUX

Le Dimanche 24 avril 2016 au Domaine de Lisledon à VILLEMANDEUR 45700
Dans le cadre du 21^{ème} FESTIVAL des PARCS & JARDINS

Les participants :

Ce concours **gratuit** est ouvert à tout artiste de tout âge.

L'œuvre est à réaliser sur le support du choix du participant (peinture, sculpture, collage, etc...)

Le participant apporte et utilise son propre matériel.

En dehors de conseils, Il est interdit au participant d'obtenir l'aide d'un tiers.

Toute vente d'œuvre avant, pendant et après le festival est interdite sur le site du concours.

Inscriptions : Les organisateurs sont chargés de l'information et de l'inscription des participants.

Elles seront reçues le **Dimanche 24 avril 2016**, sur place au domaine de **Lisledon à Villemandeur (45700)** à partir de 9 h.

Chaque candidat devra obligatoirement renseigner (nom, prénom, adresse, téléphone) et signer le bulletin d'inscription.

Tout bulletin incomplet, illisible ou raturé sera déclaré nul.

Le support de l'œuvre à réaliser apporté par le candidat sera tamponné et numéroté.

Le candidat sera badgé du même numéro ou de la même lettre que son support.

Le déroulement du concours :

Chaque candidat sera accueilli individuellement le jour du Festival à partir de 9 heures sur l'espace fléché « **Festival des Pinceaux** », au stand du jury, **accueil adultes ou accueil enfants**. Quand il aura complété et signé son bulletin d'inscription validant son acceptation du règlement figurant au dos, son support sera numéroté et tamponné. Il choisira son emplacement de travail dans le parc de l'exposition, parking exclu. (En cas de mauvais temps, quelques places couvertes seront disponibles mais prévoyez un abri, merci !)

A 16h au plus tard, il devra avoir remis son oeuvre et son bulletin d'inscription au jury.

Le palmarès sera annoncé à partir de **17 h 00** et les récompenses attribuées en même temps.

Les décisions du jury sont souveraines et ne sont susceptibles d'aucun recours.

La composition du jury :

Madame Suzie ROBILIARD	Artiste peintre	Présidente du jury
Monsieur Jean Claude LO GIACO	Artiste peintre	
Mme Bernadette ABSOLU	Maire de Vimory ,	Présidente de la Commission des Affaires culturelles de l' A.M.E
Mme Denise SERRANO	Maire de Villemandeur	
Mme Sylvie DURAND		Présidente 2015/2016 du Rotary Club Montargis Gâtinais.

Les principaux prix seront répartis entre le concours enfants, le concours adultes professionnels et le concours adultes amateurs:

Votre présence sera obligatoire lors de la remise des prix.

Vous justifierez de votre qualité avec ce document.

Tout lauréat absent à cette occasion verra son prix remis en jeu lors du festival de l'année suivante.